

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 avril 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de mars 2016
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois de mars 2016

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 7.2 Refus de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 190-194, rue Maple
- 7.3 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 223, Route 141
- 7.4 Demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 140, chemin Grenier

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Mandat à madame Annie-Claude Dépelteau, afin de procéder à l'élaboration du dossier de mise en candidature de la Ville de Coaticook pour l'obtention de l'appellation village-relais décernée par le MTQ pour un montant de 9 870 \$ plus les taxes
- 8.2 Octroi d'une aide financière de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook, de 5 638 \$ au Musée Beaulne et de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook
- 8.3 Octroi d'une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

9. LOISIRS

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de crosse mineure de Coaticook et de 500 \$ au Demi-marathon de Coaticook
- 9.2 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin
- 9.3 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin
- 9.4 Embauche de la coordonnatrice et de la coordonnatrice adjointe des loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2016

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Adoption du plan d'action dans le cadre du projet Cœur villageois
- 10.2 Demande au Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations afin que la Ville de Coaticook obtienne le statut de zone touristique saisonnière (du 15 mai au 30 octobre)

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Demande au projet territorial du Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour le financement de

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- l'installation et l'exploitation d'une borne de recharge de 400V
- 11.2 Autorisation au chef de division parcs, bâtiments et espaces verts à déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour la réalisation d'un bâtiment de services à la plage du lac Lyster
- 11.3 Mandat à la firme Jubinville et associés pour la réalisation des plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier lors de la réalisation de la réfection de la toiture de l'hôtel de ville de Coaticook
- 11.4 Entente avec monsieur Marc Nadon à titre de responsable du poste de lavage et autorisation de signature
- 11.5 Modification d'un acte de servitude en faveur de la Ville de Coaticook sur le lot 2 935 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et autorisation de signature
- 11.6 Embauche d'étudiants pour la période estivale 2016
- 11.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de un an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 243 \$ la tonne métrique taxes en sus transport inclut, surcharge de carburant non incluse
- 11.8 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement de pompe au réservoir Court, division électricité, soit celle de la compagnie Les Installations Électriques J.M. Martineau inc. au montant de 7 950 \$ plus les taxes applicables
- 11.9 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour le remplacement de pompe au réservoir Court, division mécanique de procédé, soit celle de la compagnie Allen Entrepreneur Général inc. au montant de 39 110 \$ plus les taxes applicables
- 11.10 Réquisition numéro 2016-08 au montant de 11 720,40 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de divers produits d'entretien pour les stations de pompage de Baldwin
- 11.11 Réquisition numéro 2016-09 au montant de 7 400 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de maçonnerie au parc découverte nature de Baldwin
- 11.12 Réquisition numéro 2016-11 au montant de 20 988 \$ plus les taxes applicables, pour le rechargement des chemins Ménard et Bilodeau
- 11.13 Réquisition numéro 2016-12 au montant de 10 975 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux de réfection de la toiture du garage d'accueil et de la lucarne d'entrée au parc de la gorge de Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.14 Réquisition numéro 2016-13 au montant de 10 570 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat d'un appareil localisateur de câbles et de conduites de marque
- 11.15 Réquisition numéro 2016-14 au montant de 9 995,46 \$ plus les taxes incluses, pour le remplacement de section de clôture au pont suspendu du parc de la gorge de Coaticook
- 11.16 Réquisition numéro 2016-15 au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables, pour l'étude d'un nouveau poste de transformation et de distribution
- 11.17 Réquisition numéro 2016-16 au montant de 10 286,50 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation de divers chemins du secteur rural suite au dégel du 11 mars 2016

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Délégation du maire et du directeur général au congrès de l'UMQ qui se tiendra les 11, 12 et 13 mai 2016

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement 12-5 RM450 (2016) concernant les nuisances et abrogeant les règlements antérieurs
- 15.2 Avis de motion du règlement 26-05 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la Ville à tous les fournisseurs de services de téléphonie locale et abrogeant le règlement numéro 26-04 (2009) et demande de dispense de lecture
- 15.3 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-184 (2016) pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud
- 15.4 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-186 (2016) pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville
- 15.5 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-187 (2016) pour la réfection de la toiture du complexe Merrill
- 15.6 Assemblée de consultation publique du second projet de règlement numéro 6-1-54 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique sur le territoire municipal
- 15.7 Adoption du second projet de règlement numéro 6-1-54 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

catégories d'établissement d'hébergement touristique sur
le territoire municipal

- 15.8 Assemblée de consultation publique du règlement numéro 6-1-55 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook concernant la délimitation de la zone à risque d'inondation
- 15.9 Adoption du règlement numéro 6-1-55 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook concernant la délimitation de la zone à risque d'inondation

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Transfert budgétaire pour la demande de Rues Principales pour obtenir un budget additionnel pour la rénovation des façades dans le cadre du Programme de rénovation du patrimoine commercial (PRPC) - 14 000 \$
- 16.2 Autorisation au chef de division parcs bâtiments et espaces verts pour déposer une demande d'aide financière Aide à la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour un projet de rénovation du toit de la bâtisse abritant le Pavillon des arts et de la culture

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-04-33458 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-04-33458

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33459 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 1ER AVRIL 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 MARS 2016

RÉSOLUTION 16-04-33459

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril 2016 et de l'assemblée ordinaire du 14 mars 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 1^{er} avril 2016 et de l'assemblée ordinaire du 14 mars 2016 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Travaux publics : une période de dégel encore difficile, les chemins et les ponceaux y goûtent;
- Rue Child : l'installation des rampes du ruisseau Pratt sont en cour;
- Semaine du 17 au 24 avril : semaine des dons d'organes, n'oubliez pas de signer votre carte d'assurance maladie.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

Bonsoir tout le monde, good evening everyone

- Le 8 mai prochain, la nouvelle cédule pour la période estivale des matières résiduelles débute, pensez-y;
- Avril est le mois du bénévolat, une longue tradition, bien ancré à la Ville de Coaticook. L'organisation par le CAB d'une soirée de reconnaissance est débutée, la Ville nommera 5 bénévoles, merci à tous!

5.2 SYLVIANE FERLAND

Merci à tous les bénévoles de notre municipalité, pour ces heures de travail et de réconfort.

Et plus spécialement les bénévoles du monde culturel de notre ville.

"Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial"

Bibliothèque

Dans le cadre de la semaine de la santé mentale.

Venez rencontrer M. Jean Rochette, psychologue et auteur du livre Faites exploser vos couleurs qui sera le thème d'une conférence de 30 minutes suivie d'une période de questions.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Vous aurez également la chance d'admirer des œuvres réalisées dans le cadre des ateliers de création de L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale. Lieu : Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook 34, rue Main Est, le mercredi 4 mai 2016 de 5 h à 7 h.

Assemblée générale Annuelle mercredi 13 avril à 17 h 30
On vous y invite... nous avons un poste à pourvoir

Autres activités à venir

- Samedi 23 avril à 10 h : Heure du conte avec Caroline
- Mardi 26 avril à 19 h : Atelier « Sensibilisation générale au TDAH », en partenariat avec la Maison de la famille de la MRC de Coaticook (entrée gratuite)
- Mercredi 4 mai à 13 h 30 : Club de lecture
- Samedi 7 mai à 10 h : Heure du conte avec Caroline

Nouvelle exposition d'une membre de Coatic'Art pour le printemps, l'artiste Carole Batrie (jusqu'au 24 juin)

Musée Beaulne
Les expositions du Musée

Dimanche le 17 avril 2016 à 14 h Vernissage
Le conseil d'administration et la direction du Musée Beaulne ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration de l'exposition. La communauté coaticookoise à travers les guerres mondiales.

Dimanche le 24 avril 2016 à 14h
Artiste peintre Ljubomir Ivankovic
Artiste peintre issu de la tradition des écoles européennes des beaux- arts
Le titre de cette exposition Couleur ou noir et blanc

Coatic'art

Rencontre avec l'artiste en résidence Mme Christine Pageau, le 22 avril 2016
Dans un 5 à 7 à la résidence d'artiste dans l'édifice de la vieille Poste au 3^e étage. Cette rencontre est organisée par Coatic'Art. Bienvenue à tous!

Société Histoire Coaticook.
Déjeuner-causerie au restaurant La Place ce mercredi à 9 h
L'impact des deux guerres mondiales sur Coaticook. Le conférencier invité nul autre que M. Luc Marcoux votre conseiller et ancien militaire

Pavillon des arts
Les candidatures sont fermées depuis vendredi le 8 avril
Nous allons procéder à la sélection

Spectacles
L'école nationale de l'humour le vendredi 15 avril à 20 h, 14 humoristes.
Le 22 avril Betty Bonifassi dans la musique folk. Chant d'esclaves et chant d'espoir.
Philippe Brack le 29 avril les entrées en scène loto Québec.
Et dimanche 8 mai café-concert Classique Dandy. Avec Catherine Perrin, animatrice à Radio Canada et claveciniste, fait partie du trio Bataclan avec Denis Plante et Mathieu Lussier.
J'ai fait le tour.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à tous....

Pour commencer, J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre nouveau directeur général, M. Fréchette.

Parlons hockey, les 2 et 3 avril dernier se tenait le tournoi de hockey bottines des entreprises et encore cette année, ce fût un grand succès. Merci et félicitations à tous les participants ainsi qu'au comité organisateur.

Les 15-16 et 17 avril prochain, seront les dernières dates d'ouverture de la glace à l'aréna et le tournoi dernière chance sera encore au rendez-vous cette année.

Pour ce qui est du hockey mineur, j'aimerais féliciter, mais aussi remercier toutes les équipes de Coaticook et le comité pour cette saison 2015-2016 qui vient de se terminer. Chapeau à l'atome A, le pee-wee B, le bantam A, le midget B1 et B2, le midget A et le junior B pour leur participation aux régionaux et de leurs exploits. Le midget B1 a même très bien représenté l'Estrie et Coaticook aux interrégionaux avec une défaite de 3 à 2 en prolongation en demie-finale. Bravo à vous tous pour ce beau parcours.

L'association du patinage artistique de Coaticook n'a reçu que des éloges de la part de la présidente de l'ARPAE sur leur accueil chaleureux et sur leur organisation hors pair lors de leur spectacle régional samedi dernier, ici même à Coaticook.

De plus, dimanche le 10 avril, se déroulait l'un des meilleurs spectacles de fin de saison de l'association. Au-delà de 260 billets avaient été vendus en pré-vente. Bravo à vous tous, patineurs, patineuses, entraîneuses, mais aussi, un merci sincère au comité.

Pour ce qui est de la crosse, ce sport en est à une soixantaine d'inscriptions pour l'année 2016. Il y a une augmentation remarquable dans le féminin 15-21 ans. La saison devrait débuter dans la semaine du 9 mai...

Pour le soccer, il y a pour l'instant 407 inscriptions, mais pour ceux qui le désirent, il est encore le temps de vous inscrire. Cette année, 36 équipes représenteront la ville. Bonne saison à vous tous.

Pour le baseball mineur, il y a 3 équipes soit atome, moustique et pee-wee et encore là, il toujours le temps d'inscrire vos enfants.

La saison du Junior Élite débutera avec un double à Coaticook le 7 mai prochain à 16 h et 19 h. Ils seront aussi sur le terrain du superbe stade Julien-Morin le 8 mai à 13 h.

Pour le Big Bill baseball sénior, ils joueront quant à eux, le 15 mai à 14 h et seront l'hôte de l'équipe de Thetford Mines.

Bonne fin de soirée à vous et c'est tout pour moi M. le Maire

5.4 RAYNALD DROLET

AFEAS

Les femmes peuvent aujourd'hui, trouver tout à fait normal, d'aller signer un emprunt à la Caisse ou à la Banque, de sortir de l'hôpital sans avoir la signature de leur conjoint/mari, d'avoir droit à leur part du patrimoine familial. Et pourtant, ça n'a pas toujours été le cas!

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Vendredi soir dernier, c'était la soirée soulignant le 50^e anniversaire de l'AFEAS de Barnston. J'y étais avec ma collègue Sylvianne Ferland. Pour ceux et celles qui ne connaissent pas l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, elle permet aux Québécoises de porter leurs voix au niveau parlementaire.

Elle défend les intérêts des femmes auprès des instances décisionnelles (gouvernements, conseils municipaux, institutions publiques et parapubliques), au moyen de pétitions, de mémoire présentées en commissions parlementaires, ou de rencontres avec les décideuses et décideurs politiques.

L'AFEAS pratique un féminisme social égalitaire, qui vise l'obtention d'une identité propre, d'un statut égal, d'une liberté de choix et d'une autonomie pour les femmes, en rupture avec les inégalités persistantes dans notre société.

Quelques dossiers défendus par l'organisation :

- CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE
- TRAVAIL INVISIBLE
- LAÏCITÉ DE L'ÉTAT
- LUTTE CONTRE L'HYPERSEXUALISATION
- CONJOINTS DE FAIT : RÉVISION DU CODE CIVIL

AGA RP

Je vous en avais glissé un mot le mois passé, nous y sommes déjà, je vous invite donc à l'AGA de Rues Principales. Si ça vous intéresse de savoir sur quoi nous avons travaillé pendant cette dernière année et d'avoir une idée sur quoi nous allons nous pencher pour la prochaine, ne manquez pas ça. Lundi 25 avril 19 h au Pub d'Ailleurs, 75 Main O. Nous avons aussi des sièges à combler si vous avez envie de vivre de près l'action commerciale de votre centre-ville.

AGA des Parcs

Il y a deux semaines se tenait l'AGA des Parcs de la Gorge et Découverte Nature. Mon collègue Simon Madore va vous en faire part rapport en détails tantôt. Nul ne doute aujourd'hui des retombées économiques qu'engendrent nos Parcs.

En plus des beaux chiffres que vous allez entendre, je veux vous parler de la masse salariale de ces deux parcs. Entendez moi bien, ce n'est pas dans le but de décrier une « dépense » en salaire, mais bien au contraire, pour souligner, une autre belle retombée localement de nos beaux Parcs.

Pour la Gorge, en salaires et avantages sociaux, cette dernière année, trois quarts de millions de dollars ont été versés. Pour PDN, c'est tout près de 100 000 \$ qui ont été versés. Une bonne part de ces salaires est versée à de jeunes étudiants.

Alors, en plus d'attirer de nombreux touristes dans nos commerces, les Parcs sont des employeurs importants dans notre ville.

En terminant, deux autres invitations pour vous :

- Le Cokct'ELLE en noir, réservé aux femmes, au Pavillon des Arts, vendredi 6 mai au profit de la Fondation de l'hôpital de Coaticook. Les billets sont 70 \$ incluant, Cocktail dînatoire DT, 2 consommations, Animation, DJ et surprises. Un reçu d'impôt peut vous être produit.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- Le mardi suivant, 10 mai, c'est la soirée « On se prépare pour l'été » au lounge d'Ailleurs à 17 h. Invitation aux commerçants de toute la MRC et c'est GRATUIT! C'est quoi cette soirée? L'occasion unique de vous préparer à recevoir les touristes cet été, dans vos commerces.

Il y aura explications sur la nouveauté de la Chambre de Commerce, le site web PROMO+ et également, Tourisme Coaticook vous expliquera comment travailler avec le guide touristique. Vous aurez également toute l'information sur la toute nouvelle plateforme du site internet de Tourisme Coaticook.

Voilà, c'est tout pour moi, merci!

5.5 SIMON MADORE

Bienvenue à François et longue vie à Coaticook !

Super gala de lutte ce 30 avril au centre Gérard Couillard.

Mois d'avril = mois des bénévoles pour ma part aussi je veux tout vous félicitez.

Ce matin était le déjeuner du directeur de police, monsieur Frédéric Pelletier. Bravo pour 1780 \$, un peu plus de 100 personnes se sont présentés.

Loisirs d'été est présentement en période d'inscription du 18 avril au 5 mai et une soirée spéciale aura lieu ce 5 mai dans les locaux de la MRC.

Cet été c'est du 27 juin au 12 août 2016. Et une 8^e semaine du 15 au 19 août. Nous avons pris la décision de monter les tarifs à 220 \$ et le service de garde à 170 \$, mais souvenez-vous que nous payons ½ des coûts avec 3 enfants ...

16 mars était l'AGA des parcs...budget exceptionnel. Merci à Madelaine Drolet et Michel Verrier comme administrateur et de mon côté renommé président ...

Félicitation pour le majestueux Thea Awards cette semaine en Californie...
Bravo à notre DG Caroline Sage et à tout sont équipes

Règlement sur les parcs publics : Loi sur le tabac !

Bonne fête à monsieur le maire.

Bonne semaine ...

Simon

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonjour

Parc Harold Baldwin

Le Parc est déjà prêt à accueillir ses visiteurs pour 2016. Plus de 15 000 personnes ont grimpé le Mont Pinnacle l'été 2015 et de plus en plus d'adeptes de la nature vont se ressourcer durant la saison hivernale.

Au petit lac Baldwin

La saison de la pêche ouvrira le 22 avril, les heures d'ouverture pour 2016 seront le samedi et dimanche de 6 h à 20 h et du lundi et jeudi de 7 h à 19 h, également le vendredi de 7 h à 21 h et le mardi et mercredi le lac sera fermé.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Tout nouveau cette année.....les vendredi, les amateurs de pêches à mouche pourront venir pratiquer leur sport favori.

CRIFA

Le 16 et 17 avril sera présentée au CRIFA L'Exposition horticole. Toute la population est invitée à venir voir l'aménagement que les étudiants ont créé pendant leur saison scolaire, ce sera sûrement très beau, et ce comme tous les ans.

Bon printemps !

6. FINANCES

16-04-33460

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2016

RÉSOLUTION 16-04-33460

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de mars 2016 au montant total de 1 771 850,39 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de mars 2016 comme suit :

- Fonds administration :	1 441 822,42 \$
- Fonds immobilisation (FDI) :	330 027,97 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2016

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de mars 2016 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-04-33461

7.2 REFUS DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 190-194, RUE MAPLE

RÉSOLUTION 16-04-33461

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 190-194, rue Maple et désigné comme étant le lot numéro 3 311 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande vise à implanter un nouveau garage;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation a déjà été refusée par le comité d'urbanisme le 13 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que les nouveaux changements apportés au projet de construction du garage n'améliorent pas la situation au niveau sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cette dérogation est majeure;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'implanter le garage dans la partie arrière de la résidence conformément aux normes applicables du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été démontré qu'il n'y a aucune possibilité de respecter les normes d'implantation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 190-194, rue Maple et désigné comme étant le lot numéro 3 311 058 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33462

7.3 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 223, ROUTE 141

RÉSOLUTION 16-04-33462

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 223, Route 141 et désigné comme étant le lot numéro 4 866 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une distance séparatrice relative à la gestion des odeurs, soit d'environ 392 mètres de la limite du périmètre urbain au lieu d'une distance exigée par le règlement de 453,7 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que le propriétaire projette de regrouper sa production laitière à cet endroit;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 223, Route 141 et désigné comme étant le lot numéro 4 866 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une distance séparatrice relative à la gestion des odeurs, soit d'environ 392 mètres de la limite du périmètre urbain au lieu d'une distance exigée par le règlement de 453,7 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33463

7.4 DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 140, CHEMIN GRENIER

RÉSOLUTION 16-04-33463

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 140, chemin Grenier et désigné comme étant le lot numéro 3 312 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une distance séparatrice relative à la gestion des odeurs entre le poulailler du 140, chemin Grenier et l'immeuble protégé au 148, chemin Grenier de 118 mètres au lieu d'une distance exigée par le règlement de 150 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que le projet du nouveau poulailler semble porter atteinte à la jouissance du droit de propriété pour la petite église sur la propriété voisine située au 148 chemin Grenier;

CONSIDÉRANT que les distances séparatrices minimales entre le nouveau poulailler et les habitations voisines seront respectées;

CONSIDÉRANT que la marge de recul latérale de 100 mètres minimum exigée entre la limite de propriété du 148 chemin Grenier (limite arrière de l'église) et le nouveau poulailler sera respectée;

CONSIDÉRANT que le propriétaire va installer le nouveau poulailler le plus près possible du poulailler existant en relocalisant un fossé suite à l'autorisation de la MRC et du Ministère du Développement durable du Québec;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures no 6-20 (2003);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 140, chemin Grenier et désigné comme étant le lot numéro 3 312 406 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une distance séparatrice relative à la gestion des odeurs entre le poulailler du 140, chemin Grenier et l'immeuble protégé au 148, chemin Grenier de 118 mètres au lieu d'une distance exigée par le règlement de 150 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

16-04-33464

8.1 MANDAT À MADAME ANNIE-CLAUDE DÉPELTEAU, AFIN DE PROCÉDER À L'ÉLABORATION DU DOSSIER DE MISE EN CANDIDATURE DE LA VILLE DE COATICOOK POUR L'OBTENTION DE L'APPELLATION VILLAGE-RELAIS DÉCERNÉE PAR LE MTQ POUR UN MONTANT DE 9 870 \$ PLUS LES TAXES

RÉSOLUTION 16-04-33464

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, la Ville de Coaticook connaît un développement accéléré;

CONSIDÉRANT que les acteurs du milieu ont mis en oeuvre plusieurs actions structurantes pour faire de la ville de Coaticook un pôle attractif pour les citoyens actuels et futurs, les entreprises et également les touristes;

CONSIDÉRANT que récemment, la Ville de Coaticook s'est engagée dans un projet structurant en étant de la première cohorte de villages du projet Cœurs Villageois, projet sous la gouverne de Tourisme Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que ce projet de structuration de l'offre touristique a permis l'élaboration d'un plan d'action pour faire de Coaticook un milieu agréable à vivre pour ses citoyens et également un milieu intéressant à visiter pour des touristes;

CONSIDÉRANT qu'en poursuivant son objectif de faire la région de Coaticook un lieu attractif en matière touristique, la Ville de Coaticook – en plus de son adhésion à Cœurs Villageois et au développement de son produit d'appel Foresta Lumina – a entrepris des démarches pour être officiellement reconnu comme un village-relais, appellation attribuée par le ministère des Transports à la suite d'une démarche rigoureuse;

CONSIDÉRANT que tout comme pour le projet Cœurs Villageois, le projet village-relais est un projet global de développement et repose sur la capacité d'un milieu de se doter d'une vision claire et d'un plan d'action concerté.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a récemment été désignée « municipalité candidate » à l'appellation village-relais et que les démarches nécessaires à son adhésion devront être complètes à la Fédération des villages-relais du Québec.

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Mme Annie-Claude Dépelteau, afin de procéder à l'élaboration du dossier de mise en candidature de la Ville de Coaticook pour l'obtention de l'appellation village-relais décernée par le MTQ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de mandater madame Annie-Claude Dépelteau, afin de procéder à l'élaboration du dossier de mise en candidature de la Ville de Coaticook pour l'obtention de l'appellation village-relais décernée par le MTQ pour un montant de 9 870 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services d'avril 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et de payer la facture à même la subvention du Minsitère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33465

8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 625 \$ À L'HARMONIE DE COATICOOK, DE 5 638 \$ AU MUSÉE BEAULNE ET DE 1 500 \$ À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-04-33465

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que l'Harmonie de Coaticook, le Musée Beaulne et la Société d'histoire de Coaticook ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide de 1 625 \$ à l'Harmonie de Coaticook, de 5 638 \$ au Musée Beaulne et de 1 500 \$ à la Société d'histoire de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33466

8.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 22 478 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-04-33466

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 22 478 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9. LOISIRS

- 16-04-33467** 9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 500 \$ À L'ASSOCIATION DE CROSSE MINEURE DE COATICOOK ET DE 500 \$ AU DEMI-MARATHON DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-04-33467

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association de crosse mineure et le Demi-marathon de Coaticook ont présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 500 \$ à l'Association de crosse mineure de Coaticook et de 500 \$ au Demi-marathon de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-04-33468** 9.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-04-33468

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-04-33469** 9.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC HAROLD F. BALDWIN

RÉSOLUTION 16-04-33469

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F. Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33470

9.4 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ET DE LA COORDONNATRICE ADJOINTE DES LOISIRS D'ÉTÉ DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LA SAISON ESTIVALE 2016

RÉSOLUTION 16-04-33470

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook aura besoin d'employés pour les Loisirs d'été de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que l'agente de développement en loisir de la MRC de Coaticook Sonia Doiron ainsi que les conseillers Guylaine Blouin et Simon Madore ont retenu les personnes nommées ici-bas;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'engager la coordonnatrice et la coordonnatrice adjointe des Loisirs d'été de la Ville de Coaticook pour la saison estivale 2016 selon des conditions de travail proposées par le comité sports-loisirs :

- Coordonnatrice : Émilie Lanctôt
- Coordonnatrice adjointe : Marimaude Landry

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16-04-33471

10.1 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU PROJET CŒUR VILLAGEOIS

RÉSOLUTION 16-04-33471

CONSIDÉRANT que le travail du comité quant à l'élaboration du plan d'action de Cœurs villageois (projet de Tourisme Cantons-de-l'Est) a été présenté à la population de Coaticook;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action permettra à la municipalité d'atteindre les objectifs du projet Cœurs villageois et de la municipalité eu égard à la vitalisation du noyau villageois pour les résidents et la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT qu'il est convenu que ce plan d'action sera soumis au comité pour son suivi et adoption;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

Que le conseil adopte le plan d'action tel que présenté et en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution; ET

Que le conseil maintienne le comité de travail du projet en place pour assurer le suivi du plan d'action et son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33472

10.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS POUR QUE LA VILLE DE COATICOOK OBTIENNE LE STATUT DE ZONE TOURISTIQUE SAISONNIÈRE (DU 15 MAI AU 30 OCTOBRE)

RÉSOLUTION 16-04-33472

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour l'actuel conseil de déposer une demande afin d'obtenir le statut de zone touristique, et, de communiquer au ministère les faits et situations devant être pris en compte pour la Ville de Coaticook dans le cadre d'une demande de statut de zone touristique ;

CONSIDÉRANT la politique culturelle de la Ville de Coaticook vient promouvoir davantage les caractéristiques culturelles de la Ville, lesquels ont également un intérêt sur le plan touristique ;

CONSIDÉRANT que le Parc de la Gorge et son parcours nocturne Foresta Lumina attirent plus de 240 000 visiteurs par année ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, en collaboration avec Rues Principales, a aménagé et installé 900 lanternes accompagnées de bandes sonores, créant ainsi une ambiance contribuant à l'augmentation de l'achalandage au centre-ville jusqu'à la fin du mois d'octobre ;

CONSIDÉRANT qu'un débarcadère pour les navettes, transportant les visiteurs du Parc de la Gorge et de Foresta Lumina au centre-ville de Coaticook, circulent jusqu'à minuit les soirs de représentations ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est en processus de modification à son règlement municipal afin d'ajouter à certaines zones résidentielles le droit au gîte du passant et à la résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT que le Parc de la Gorge ajoute des unités d'hébergement en formule «prêt-à-camper» afin de répondre à la demande croissante de visiteurs souhaitant héberger dans la région ;

CONSIDÉRANT que les Motels La Source et Motel L'Exquise sont entièrement rénovés, modernisés et affiche complet tout l'été et une bonne partie de l'automne ;

CONSIDÉRANT que le Restaurant-Motel La Place a construit une première phase incluant 6 chambres de motel et que plusieurs projets pour l'ajout de gîtes touristiques sont actuellement en cours sur le territoire de la Ville de Coaticook ;

CONSIDÉRANT qu'on retrouve près de 600 résidences secondaires sur le territoire de la MRC de Coaticook, dont 20% pour la Ville ;

CONSIDÉRANT que selon le rapport intitulé «Planification du territoire en fonction du potentiel de développement économique – mars 2014», la MRC et la Ville possèdent de forts potentiels entres autres pour le secteur récréotouristique

CONSIDÉRANT que ce même rapport fait également état d'une mise en valeur d'un centre-ville animé et festif à Coaticook ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook à un calendrier d'événements extérieurs variés en saison estivale tels que, l'Expo Vallée de la Coaticook (39e édition), l'harmonie de Coaticook tous les vendredis de juin, le demi-marathon de la Vallée ainsi que le marché public, pour ne nommer que ceux-ci ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a participé avec succès au projet pilote Cœurs Villageois de Tourisme Cantons-de-l'Est et est en voie de recevoir son accréditation officielle à l'été 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est en processus pour se faire reconnaître comme étant Village-relais;

CONSIDÉRANT que 2014 et 2015 ont été des années de très forts achalandages sur le plan touristique et les prochaines années s'annoncent tout aussi occupés ;

CONSIDÉRANT que le site web tourismecoaticook.qc.ca a reçu 100 605 visiteurs en 2015 (+46% vs 2014) dont 82 423 visiteurs uniques (+43% vs 2014).

CONSIDÉRANT que l'achalandage a également été à la hausse au comptoir du Bureau d'accueil touristique avec 5 367 actes de renseignements (+7,5% vs 2014) et 13 941 visiteurs (+5% vs 2014) ;

CONSIDÉRANT que Coaticook est une ville dont les artères commerciales connaissent un essor de par son importance en étant le pôle commercial et économique de la MRC, ainsi que par la diversité de ses boutiques et restaurants ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; et
- Que, conformément à l'article 13 de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, la Ville de Coaticook demande au ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation la reconnaissance que la Ville de Coaticook soit désignée à titre de zone touristique annuelle, permettant ainsi que le public soit admis également en dehors des heures prévues à l'article 2 de ladite loi ainsi que les jours visés par l'article 3 dans les établissements commerciaux pour tout le territoire de la municipalité, et que copie de la présente résolution soit également transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-04-33473

11.1 DEMANDE AU PROJET TERRITORIAL DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK POUR LE FINANCEMENT DE L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE 400V

RÉSOLUTION 16-04-33473

CONSIDÉRANT la présentation du réseau électrique fait par les représentants d'Hydro-Québec et la présentation du projet territorial de région branché du Haut Richelieu le 27 octobre dernier;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC de Coaticook ont démontré de l'intérêt d'offrir ce service public sur leur territoire à court ou moyen terme;

CONSIDÉRANT le pourcentage de véhicules électriques et hybrides augmente rapidement sur nos routes et que le gouvernement caresse l'objectif ambitieux d'avoir 100 000 véhicules électriques sur les routes de la province d'ici 4 ans

CONSIDÉRANT l'autonomie actuelle d'environ 160km des véhicules électriques par rapport à l'étendue de notre territoire;

CONSIDÉRANT que plus de 90 % de propriétaires de véhicules électriques sont membres du circuit électrique et qu'il n'y a aucune borne de recharge publique pour voitures électriques et hybrides de ce réseau sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'une étude a démontré qu'une moyenne de 13 \$ était dépensée, dans les commerces avoisinants, à chaque recharge;

CONSIDÉRANT les coûts nets pour l'achat de la borne pour la municipalité soit 4 800 \$ et 14 000 \$ pour une borne 240V et 600V;

CONSIDÉRANT la création d'un comité de travail au niveau de la MRC pour étudier les possibilités de projet territorial;

CONSIDÉRANT la décision de la MRC de mars 2016 afin de faire du déploiement de bornes électrique un projet régional structurant;

CONSIDÉRANT les modalités de financement offert par la MRC à même le fonds de développement de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU:

De signifier notre intérêt à la MRC concernant l'installation d'une borne dans la municipalité de Coaticook en 2016;

De demander à la MRC de Coaticook l'intégration de la municipalité de Coaticook dans le projet territorial au Fonds de développement de la MRC de Coaticook; et

De signifier notre intérêt à la MRC de Coaticook afin de financer l'installation à même notre enveloppe locale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-04-33474** 11.2 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION PARCS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK POUR LA RÉALISATION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES À LA PLAGE DU LAC LYSTER

RÉSOLUTION 16-04-33474

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite faire construire un bâtiment de services à la plage du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment répondrait à une demande vu l'achalandage accru des usagers à la plage du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que la loi 28 qui fut adoptée en avril 2015 par le gouvernement du Québec prévoit le rapatriement des pouvoirs de gouvernance en matière de développement local et régional dans les MRC et les villes;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a procédé à la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT afin de donner aux territoires les outils venant appuyer et baliser cette nouvelle gouvernance suite à l'adoption en avril 2015 du projet de loi 28 prévoyant prévoit le rapatriement des pouvoirs de gouvernance en matière de développement local et régional dans les MRC et les villes;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) vient regrouper, dans une seule enveloppe, quatre fonds qui étaient auparavant gérés par la MRC et son CLD, en plus d'une partie du Fonds de développement régional anciennement géré par la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉE);

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires (FDT) prévoit la mise en place de différentes politiques de développement, dont une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que c'est dans ce contexte que la MRC de Coaticook a élaboré la présente politique d'investissement du Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement de la MRC de Coaticook a pour mission de soutenir la réalisation de projets structurants pour le développement du territoire de la MRC de Coaticook;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour la réalisation d'un bâtiment de services à la plage du lac Lyster;
- De confirmer l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet; ET

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- De désigner Monsieur Jean-Yves Roy, chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Ville de Coaticook et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33475

11.3 MANDAT À LA FIRME JUBINVILLE ET ASSOCIÉS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, L'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER LORS DE LA RÉALISATION DE LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-04-33475

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook va procéder cette année à la réalisation de la réfection de la toiture de l'hôtel de ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que des plans et devis sont nécessaires pour procéder à cet ouvrage;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de Jubinville et associés au montant total de 13 714,75 \$, taxes exclues;

CONSIDÉRANT que cette offre vise à faire les plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier afin de réaliser le projet mentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, soit d'accepter ladite offre de la firme Jubinville et associés;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater la firme Jubinville et associés pour la réalisation des plans et devis, l'appel d'offres et la surveillance de chantier lors de la réalisation de la réfection de la toiture de l'hôtel de ville de Coaticook, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de service du 23 mars 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33476

11.4 ENTENTE AVEC MONSIEUR MARC NADON À TITRE DE RESPONSABLE DU POSTE DE LAVAGE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-04-33476

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement concernant les nuisances numéro 12-5 RM450 (2016) et ses amendements, des dispositions sont prévues afin de contrer l'infestation de moules zébrées et autres organismes nuisibles au lac Lyster;

CONSIDÉRANT que l'article 67 du règlement no 12-5 RM450 (2016) prévoit que le conseil peut mandater un responsable du poste de lavage, chargé d'en faire la gestion, de voir à l'application du règlement concernant les moules zébrées et habilité à émettre des certificats d'usager et de lavage;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que M. Marc Nadon s'est montré intéressé à renouveler son contrat de service à titre de responsable du poste de lavage au lac Lyster pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT que cette entente sera reconduite automatiquement chaque année sauf si l'une des parties signifie à l'autre un préavis d'un (1) mois avant l'arrivée du terme pour l'informer de la non-reconduction;

CONSIDÉRANT qu'également, les articles 67 et 69 du règlement numéro 12-5 RM450 (2016) prévoient que les tarifs, pour l'obtention d'un certificat d'usager et celui pour le service de lavage d'embarcations, doivent être déterminés par résolution lors d'une séance du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU:

De conclure un contrat de service avec monsieur Marc Nadon pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017 à titre de responsable du poste de lavage et sera renouvelable automatiquement chaque année sauf si l'une des parties signifie à l'autre un préavis d'un (1) mois avant l'arrivée du terme pour l'informer de la non-reconduction;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le bail à cet effet;

De fixer à 15 \$ le coût du certificat d'usager, plus 1 \$ pour chacune des embarcations additionnelles, à la station de lavage du Lac Lyster pour les résidents riverains situés à l'intérieur du périmètre, tel que montré au plan annexé au règlement 12-5 RM450 (2016), et à 150 \$ par année pour les autres usagers et de 75 \$ pour 2 embarcations additionnelles;

ET de fixer le coût pour le lavage à l'unité pour ceux ne possédant pas de certificat d'usager à 25 \$ quotidiennement, 40 \$ de façon hebdomadaire et de 60 \$ pour 2 semaines pour les embarcations à moteur et à 10 \$ pour les embarcations sans moteur, plus 5 \$ toute autre embarcation supplémentaire quotidiennement, 15 \$ plus 5 \$ toute autre embarcation supplémentaire de façon hebdomadaire et de 25 \$ plus 5 \$ toute autre embarcation supplémentaire pour deux semaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33477

11.5 MODIFICATION D'UN ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE COATICOOK SUR LE LOT 2 935 233 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-04-33477

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook bénéficie d'une servitude pour alimenter en électricité la pompe située à la station de pompage à partir du panneau électrique du cédant;

CONSIDÉRANT que le cédant procède à la construction d'une résidence sur son lot que cela a pour but de modifier la servitude en faveur de la Ville de Coaticook publiée sous le numéro 72 943 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'un nouvel acte de servitude est requis;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des services extérieurs, soit de recommander la modification de la servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la modification de l'acte de servitude et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33478 11.6 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2016

RÉSOLUTION 16-04-33478

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'engager des étudiants aux postes suivants pour la saison estivale 2016 :

Services extérieurs :

Jolaine Scalabrini
Mélanie Perreault
Émilie Côté
Guillaume Chartier
Jeff Turcotte
David Thibodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33479 11.7 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL À ADOUCISSEUR DE TYPE HYGRADE ALIMENTAIRE AVEC YPS POUR UNE PÉRIODE DE UN AN, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE COMPASS MINERALS CANADA CORP. AU MONTANT DE 243 \$ LA TONNE MÉTRIQUE TAXES EN SUS TRANSPORT INCLUT, SURCHARGE DE CARBURANT NON INCLUSE

RÉSOLUTION 16-04-33479

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de un an;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 7 mars 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, une soumission nous est parvenue soit;

Soumissionnaire	1 an la tonne métrique taxes en sus transport inclut surcharge de carburant non incluses	3 ans Avec transport au frais et sous la responsabilité du fournisseur la tonne métrique taxes en sus
-----------------	---	---

Compass Minerals Canada Corp.	243 \$	N/A
-------------------------------	--------	-----

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division infrastructures d'accepter la soumission de Compass Minerals Canada Corp.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel à adoucisseur de type hygrade alimentaire avec YPS pour une période de un an, soit celle de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au montant de 243 \$ la tonne métrique taxes en sus transport inclut, surcharge de carburant non incluse, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-412-00-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33480

11.8 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE REMPLACEMENT DE POMPE AU RÉSERVOIR COURT, DIVISION ÉLECTRICITÉ, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES J.M. MARTINEAU INC. AU MONTANT DE 7 950 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-04-33480

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le remplacement de pompe au réservoir Court, division électricité;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 avril 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, une soumission nous a été acheminée, soit celle de;

Soumissionnaire	taxes en sus
Les installations électriques JM Martineau inc.	7 950 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le remplacement de pompe au réservoir Court, division électricité, soit celle de la compagnie Les Installations Électriques J.M. Martineau inc. au montant 7 950 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02.920.04.725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33481

11.9 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR LE REMPLACEMENT DE POMPE AU RÉSERVOIR COURT, DIVISION MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. AU MONTANT DE 39 110 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 16-04-33481

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour le remplacement de pompe au réservoir Court, division mécanique de procédé;

CONSIDÉRANT qu'un appel public d'offres pour fut publié dans le système électronique SEAO, le tout conformément aux règles d'adjudications de la Loi sur les cités et villes et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 5 avril 2016 à 11 h à l'hôtel de ville, neuf soumissions nous ont été acheminées soit celles de ;

Soumissionnaires	Taxes en sus
Allen Entrepreneur Général inc.	39 110 \$
Construction F.J.L. inc.	41 142 \$
Turcotte (1989) inc.	42 610 \$
Nordmec Constructions inc.	45 140 \$
Plomberie Brébeuf inc.	45 541,83 \$
GNR Corbus	45 800 \$
Groupe Quebeco inc.	46 199 \$
Groupe Mécano inc.	47 600 \$
Les Entreprises Antonio Barrette inc.	48 255,25 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour le remplacement de pompe au réservoir Court, division mécanique de procédé, soit celle de la compagnie Allen Entrepreneur Général inc. au montant 39 110 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la Loi sur les cités et Villes et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02.920.04.725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16-04-33482 11.10 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-08 AU MONTANT DE 11 720,40 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE DIVERS PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES STATIONS DE POMPAGE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-04-33482

CONSIDÉRANT que les stations de pompage de Baldwin ont besoin de divers produits d'entretien;

CONSIDÉRANT que le chef de division infrastructures a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. au montant de 11 720,40 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures concernant l'offre de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-08 pour l'achat de divers produits d'entretien pour les stations de pompage de Baldwin auprès de la compagnie Les Entreprises Fobroco inc. au montant de 11 720,40 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-01-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33483 11.11 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-09 AU MONTANT DE 7 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE MAÇONNERIE AU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-04-33483

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de maçonnerie au parc découverte nature de Baldwin;

CONSIDÉRANT que le chef division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Maçonnerie Chaloux et Grégoire au montant de 7 400 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Maçonnerie Chaloux et Grégoire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-09 pour des travaux de maçonnerie au parc découverte nature de Baldwin auprès de la compagnie Maçonnerie Chaloux et Grégoire au montant de 7 400 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33484

11.12 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-11 AU MONTANT DE 20 988 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE RECHARGEMENT DES CHEMINS MÉNARD ET BILODEAU

RÉSOLUTION 16-04-33484

CONSIDÉRANT que suite aux conditions hivernales difficiles, la ville doit procéder au rechargement des chemins Ménard et Bilodeau;

CONSIDÉRANT que le chef de division voirie a présenté une réquisition pour lesdits rechargements;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 20 988 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-11 pour le rechargement des chemins Ménard et Bilodeau auprès de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 20 988 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-03-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33485

11.13 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-12 AU MONTANT DE 10 975 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE D'ACCUEIL ET DE LA LUCARNE D'ENTRÉE AU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-04-33485

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de réfection de la toiture du garage d'accueil et de la lucarne d'entrée au parc de la gorge de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le chef division parcs, bâtiments et espaces verts a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Simon Lapointe Constrcutions et rénovations au montant de 10 975 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts concernant l'offre de la compagnie Simon Lapointe Constructions et rénovations;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-12 pour des travaux de réfection de la toiture du garage d'accueil et de la lucarne d'entrée au parc de la gorge de Coaticook, auprès de la compagnie Simon Lapointe Construction et rénovations au montant de 10 975 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33486

11.14 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-13 AU MONTANT DE 10 570 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT D'UN APPAREIL LOCALISATEUR DE CÂBLES ET DE CONDUITES DE MARQUE

RÉSOLUTION 16-04-33486

CONSIDÉRANT que le service d'Hydro-Coaticook désire procéder à l'achat d'un appareil localisateur de câbles et de conduites de marque;

CONSIDÉRANT que le chef de division d'Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Stelem au montant de 10 570 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division d'Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Stelem;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-13 pour l'achat d'un appareil localisateur de câbles et de conduites de marque auprès de la compagnie Stelem au montant de 10 570 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-920-01-725 et 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33487

11.15 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-14 AU MONTANT DE 9 995,46 \$ PLUS LES TAXES INCLUSES, POUR LE REMPLACEMENT DE SECTION DE CLÔTURE AU PONT SUSPENDU DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-04-33487

CONSIDÉRANT que des sections de clôture du pont suspendu du parc de la gorge de Coaticook ont besoin d'être remplacées;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenue la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Clôtures Orford inc. au montant de 9 995,46 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Clôtures Orford inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-14 pour le remplacement de section de clôture au pont suspendu du parc de la gorge de Coaticook auprès de la compagnie Clôtures Orford inc. au montant de 9 995,46 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33488

11.16 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-15 AU MONTANT DE 21 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ÉTUDE D'UN NOUVEAU POSTE DE TRANSFORMATION ET DE DISTRIBUTION

RÉSOLUTION 16-04-33488

CONSIDÉRANT que la Ville étudie la possibilité de construire un nouveau poste de transformation et de distribution;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ladite étude;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie de Cima +, au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Cima +;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-15 pour l'étude d'un nouveau poste de transformation et de distribution auprès de la compagnie Cima + au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-08-728.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33489

11.17 RÉQUISITION NUMÉRO 2016-16 AU MONTANT DE 10 286,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉPARATION DE DIVERS CHEMINS DU SECTEUR RURAL SUITE AU DÉGEL DU 11 MARS 2016

RÉSOLUTION 16-04-33489

CONSIDÉRANT que suite au dégel du 11 mars 2016, la Ville a du effectuer des travaux d'urgence sur divers chemins du secteur rural;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le chef voirie a présenté une réquisition pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 10 286,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division voirie concernant l'offre de la compagnie Transport Marcel Morin inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2016-16 pour la réparation de divers chemins du secteur rural suite au dégel du 11 mars 2016, auprès de la compagnie Transport Marcel Morin inc. au montant de 10 286,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaire numéro 02-325-00-515 et 02-325-00-629.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

16-04-33490

14.1 DÉLÉGATION DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'UMQ QUI SE TIENDRA LES 11, 12 ET 13 MAI 2016

RÉSOLUTION 16-04-33490

CONSIDÉRANT que lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui ont lieu une fois par année, le maire et le directeur général participent aux ateliers, cliniques et conférences traitant de sujets pertinents ainsi que des derniers changements dans le domaine municipal;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville que le maire et le directeur général participent aux Assises annuelles de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de déléguer le maire et le directeur général aux Assises annuelles 2016 de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu les 11, 12 et 13 mai 2016 à Québec et de leur rembourser les dépenses réellement encourues sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

16-04-33491

15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM450 (2016) CONCERNANT LES NUISANCES ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION 16-04-33491

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la Ville de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter un règlement pour définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM450 (2016) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 1^{er} avril 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 12-5 RM450 (2016) concernant les nuisances et abrogeant les règlements antérieurs.

15.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 26-05 IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA VILLE À TOUS LES FOURNISSEURS DE SERVICES DE TÉLÉPHONIE LOCALE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 26-04 (2009) ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

La conseillère Guylaine Blouin donne avis de motion qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 26-05 (2016) imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la Ville à tous les fournisseurs de services de téléphonie locale et abrogeant le règlement numéro 26-04 (2009) et demande de dispense de lecture.

L'objet de ce règlement est d'imposer un tarif mensuel auprès de tout abonné, selon la nature du service téléphonique auquel il est abonné, pour la fourniture et l'exploitation du service centralisé d'appels d'urgence.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 26-05 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents au moins deux jours francs avant son adoption.

16-04-33492

15.3 DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-184 (2016) POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 147 SUD

RÉSOLUTION 16-04-33492

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-184 (2016), il y a eu tenue d'un registre le 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 11 avril 2016 concernant le règlement d'emprunt 29-184 (2016) pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-184 (2016) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33493

15.4 DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-186 (2016) POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE

RÉSOLUTION 16-04-33493

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-186 (2016), il y a eu tenue d'un registre le 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 11 avril 2016 concernant le règlement d'emprunt 29-186 (2016) pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-186 (2016) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33494 15.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-187 (2016) POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE MERRILL

RÉSOLUTION 16-04-33494

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-187 (2016), il y a eu tenue d'un registre le 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 11 avril 2016 concernant le règlement d'emprunt 29-187 (2016) pour la réfection de la toiture du complexe Merrill;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-187 (2016) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-54 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AUTORISATION DE CERTAINES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

Assemblée publique de consultation pour le second projet de règlement numéro 6-1-54 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique sur le territoire municipal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-1-54 (2016)

Celui-ci a pour objet de favoriser la diversification de l'offre d'hébergement sur le territoire municipal en autorisant les résidences de tourisme dans les zones RA-103, C 104, RB-106, RB-108, RC-206(P), RB-607(P), RB-406(P), RB-407(P), RB-408(P), RC-410(P), RA-605, RB-612, RB-413 et RB-414; en autorisant les gîtes du passant dans les zones RA-415 et RA-605 et en permettant l'hébergement en établissement d'enseignement dans la zone P-311. Le règlement a également pour objet de hausser le montant des amendes en cas d'infraction au règlement de zonage.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-54 (2016), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16-04-33495

15.7 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-54 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'AUTORISATION DE CERTAINES CATÉGORIES D'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL

RÉSOLUTION 16-04-33495

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend favoriser la diversification de l'offre d'hébergement sur le territoire municipal en permettant, dans certaines zones, les résidences de tourisme, les gîtes du passant et l'hébergement en établissement d'enseignement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entend hausser le montant des amendes en cas d'infraction au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 avril 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'adopter le second projet de règlement numéro 6-1-54 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage concernant l'autorisation de certaines catégories d'établissement d'hébergement touristique sur le territoire municipal, ET;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.8 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-55 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-1-55 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook concernant la délimitation de la zone à risque d'inondation

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-1-55 (2016)

Celui-ci a pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook en intégrant à la réglementation une nouvelle délimitation de la zone à risque d'inondation dans le secteur du lot numéro 3 311 423, localisé en bordure de la rue Child.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6-1-55 (2016), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16-04-33496

15.9 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-55 (2016) INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE COATICOOK CONCERNANT LA DÉLIMITATION DE LA ZONE À RISQUE D'INONDATION**

RÉSOLUTION 16-04-33496

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook a procédé à une modification du schéma d'aménagement révisé afin d'y intégrer une nouvelle modification de la zone inondable dans le secteur du lot numéro 3 311 423, en bordure de la rue Child;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, suite à cette modification, la municipalité doit modifier son règlement de zonage de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé modifié;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 avril 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le contenu des modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que les dispositions contenues au présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-1-55 (2016) intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook concernant la délimitation de la zone à risque d'inondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16-04-33497

16.1 TRANSFERT BUDGÉTAIRE POUR LA DEMANDE DE RUES PRINCIPALES POUR OBTENIR UN BUDGET ADDITIONNEL POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DU PATRIMOINE COMMERCIAL (PRPC) - 14 000 \$

RÉSOLUTION 16-04-33497

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'un règlement municipal concernant la conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT que les articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. chapitre 19.1) permet au conseil d'adopter un programme de revitalisation du centre-ville sur le territoire de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook, dans le cadre du plan de mise en œuvre du Plan d'action du programme de revitalisation, prévoit notamment que la Ville déboursera une aide financière aux propriétaires de commerces;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook vise par cette aide financière à améliorer la qualité du patrimoine commercial bâti et stimuler la revitalisation de certains secteurs commerciaux situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le montant budgété pour l'année 2016 est insuffisant pour répondre aux demandes reçues à ce jour;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à effectuer un transfert budgétaire à l'organisme Rues Principales d'un montant de 14 000 \$ pour la rénovation des façades dans le cadre du règlement 6-F-9 (2016) de conservation du patrimoine bâti - Revitalisation des bâtiments patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-04-33498

16.2 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION PARCS BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE CULTUREL À CARACTÈRE RELIGIEUX DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC POUR UN PROJET DE RÉNOVATION DU TOIT DE LA BÂTISSE ABRITANT LE PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

RÉSOLUTION 16-04-33498

CONSIDÉRANT qu'un ingénieur de la firme Jean-Marc Dugré inc. a fait un relevé de la structure du toit de l'Église Sisco Memorial le 2 décembre 2015 et que ce relevé a permis d'établir que la structure du toit était composée d'une structure de bois reposant sur des fermes de toit en acier;

CONSIDÉRANT qu'une déficience des fermes de toit en appliquant les charges observées et exigées par le Code national du bâtiment du Canada a été observée;

CONSIDÉRANT que la firme Jean-Marc Dugré inc. recommande de renforcer l'ensemble des fermes de toit d'acier dans la section du bâtiment étudiée, soit la salle de spectacle;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont accessibles dans le cadre du programme Aide à la restauration du patrimoine religieux à caractère religieux du Conseil du patrimoine religieux du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU :

- De déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Aide à la restauration du patrimoine religieux à caractère religieux » du Conseil du patrimoine religieux du Québec pour un projet de rénovation du toit de la bâtisse abritant le pavillon des arts et de la culture de Coaticook;
- De confirmer l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet; ET
- De désigner Monsieur Jean-Yves Roy, chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Ville de Coaticook et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-04-33499

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 16-04-33499

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 46.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bertrand Lamoureux, maire

Geneviève Dupras, greffière